

Décision portant nomination de M Karim BORDJI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6030 intitulée Imagerie et stratégie thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant création de l'unité mixte n° 6030 intitulée Imagerie et stratégie thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT) et nommant Mme Myriam BERNAUDIN en qualité de directrice;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 11 septembre 2017 ;

Considérant que M. Karim BORDJI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSA de Rouen, à St Etienne du Rouvray, du 26 au 28 février 2018 et du 26 au 27 mars 2018.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Karim BORDJI, Ingénieur de recherche CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6030 intitulée Imagerie et stratégie thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT), à compter du 01/01/2019.

M. Karim BORDJI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Karim BORDJI est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18/01/2019

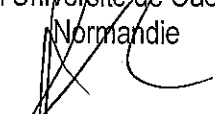
Signature de la Directrice
de l'UMR6030 – ISTCT


Mme Myriam BERNAUDIN

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS Normandie


Mme Christine BRUNEL

Visa du Président de
l'Université de Caen
Normandie


M. Pierre DENISE



Département Normandie

www.dr19.cnrs.fr

Unité - 14, rue Alfred-Kastler
14052 Caen cedex 4

+33 (0) 2 31 43 45 00
+33 (0) 2 31 44 86 56